

ÇA SE PASSE

La promotion de la santé à l'école

/// Dans le cadre des matinées santé du Centre verviétois de promotion de la santé (CVPS).

- > "Tous les coups sont-ils permis pour empêcher les ados de prendre des risques ?" Par Jean-Michel Longneaux, Docteur en Philosophie et chargé de cours aux FNDF de Namur, conseiller éthique à la FIH-W.
- > "Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire" Par Martine Bantuelle, Licenciée en politique économique et sociale et directrice d'Educa Santé.

Date : le mardi 29 mars de 9h à 12h30 (accueil à partir de 8h30).

Lieu : Cinépointcom de Verviers (Bd de Gerardchamps).

Prix : 7 euros (comprend l'entrée à la conférence et la pause-café).

Infos et réservations (indispensables) : CVPS - 087/35 15 08 - secretariat@cvps.be.

Rencontres parents

/// Vous êtes parents ?... Parlons-en !

>> Pour quoi ?

- > faire une pause, prendre du temps pour soi,
- > ne pas rester seul(e), établir des contacts,
- > avoir une occasion d'écouter, de parler, d'échanger des idées,
- > parler du quotidien.

>> Pour qui ?

- > le parent peut être un père, une mère, un beau-parent, un grand-parent, un frère, une sœur, une accueillante à domicile...
- > l'adulte vient seul, en couple ou avec un proche,
- > les enfants sont les bienvenus, un coin jeux est aménagé.

>> Par qui ?

- > des accueillantes volontaires de La Ligue des familles.

Date : Tous les premiers mercredis du mois de 9h30 à 11h30. Prochaine rencontre le 2 mars.

Lieu : Maison Médicale Mosaïque, rue des Sottais 1 à Verviers.

Infos : Ligue des familles Verviers, Yvonne - 087/22 47 56.

CONFÉRENCE

La politique de santé : défis et perspectives

/// Date : le jeudi 24 février à 19h.

Lieu : Hôtel Verviers - rue de la Station 4.

Infos et inscriptions : Mutualité chrétienne - 087/30 51 11 - verviers@mc.be.

BANDAGISTERIE - MATÉRIEL D'AIDE & DE SOINS

Tabouret de douche Aquatec Dot

Les personnes confrontées à des problèmes de souplesse, d'équilibre, de force... peuvent rencontrer des difficultés pour accéder ou se maintenir debout dans leur douche.



Prix de vente habituel : 59 euros - remise de 20 % accordée aux membres MC de la Province de Liège. Frais d'envoi : 6,50 euros.

Pour éviter le risque de chute, les magasins Solival vous proposent un petit tabouret en alu, très léger et facilement démontable pour l'emmener en vacances.

Caractéristiques :

- > Tabouret de douche en PVC et aluminium.
- > Deux hauteurs d'assise : 50 et 55 cm.
- > Facilité d'utilisation et d'installation : léger, montage sans outils.
- > Grande stabilité : pieds à ventouses, surface antidérapante.

Plus d'infos et achat auprès des magasins Solival :

> Route du Condroz 475 à 4031 Angleur - 04/367 15 15

> Kirchstraße 39B à 4700 Eupen - 087/88 17 15

Nouvel horaire : du mardi au vendredi de 9h à 17h.

info@solival.net - www.solival.net ou service Solival

Verviers : 087/30 51 26 - verviers@mc.be.



Offre valable jusqu'au 17 mars 2011

Gros plan sur

Lieux de vie : à domicile ou en maison de repos ?

"Vivre où je suis bien !". Tel est le souhait des personnes qui commencent à perdre petit à petit leur autonomie. Le choix du maintien à domicile ou d'une nouvelle vie en maison de repos n'est pas sans implications.

Pour aborder ces questions importantes, la MC et ses mouvements (Altéo et UCP), en collaboration avec le Centre Culturel de Dison, vous convient à deux grandes journées d'étude qui se termineront en apothéose par deux spectacles qui valent le détour.

Les différentes solutions, les questions à se poser, les services existants, les informations à obtenir, la bienveillance, la vie avec de nouvelles personnes... Sur tous ces sujets, des professionnels, des témoins, des conférenciers viendront apporter leur éclairage.

Ma maison reste mon chez moi !

Le vendredi 25 mars

La personne reste chez elle et se fait aider par des services extérieurs.

Programme de cette 1<sup>ère</sup> journée

14h à 14h15 : Introduction par Valérie Notelaers, Directrice de la Mutualité chrétienne de Verviers-Eupen.

14h15 à 15h : Vivre chez soi à n'importe quel prix : l'intérêt de rester chez soi, les limites du domicile, ce que cela provoque chez moi et chez mes proches, les facilitateurs et les freins du soutien à domicile. Par Pierre Gobiet, psychologue au Centre de santé mentale de Malmédy.

15h15 à 16h : Les habitats différenciés : Habitats groupés, Abbeyfield, habitat kangourou, résidence services... tant de termes pour des modes d'habitats différents. Par Benoît Debruigne, "Habitat et Participation".

16h45 à 17h45 : Les services de proximité :

> Les services d'Aide et Soins à Domicile (Télé assistance, aides à domicile, transport, l'alternative, les titres service...). Par l'Aide et Soins à Domicile.

> Les soins palliatifs à domicile. Par la Plate forme des soins palliatifs.

> Les rôles et fonctions d'un CPAS. Par le CPAS de Montzen.

18h à 19h30 : Pause lunch et visite de la fondation Hardy.

20h : "Rêve d'Ange Heureux", spectacle One Man Show de Paolo Doss.

La MC et ses mouvements (Altéo et UCP) vous convient à deux grandes journées d'étude qui se termineront en apothéose par deux spectacles qui valent le détour.

La maison de repos devient mon chez moi !

Le vendredi 15 avril

La personne fait le choix de vivre dans une institution où elle se sent bien et qui lui offre les services dont elle a besoin.

Programme de cette 2<sup>ème</sup> journée

14h à 14h30 : "Envie de vie !" La qualité de vie en maison de repos, ça ne s'improvise pas. Par Anne Jaumotte, chargée de projets à l'UCP, le mouvement social des aînés.

14h45 à 15h30 : Mon chez moi : s'informer avant d'entrer en maison de repos. Que puis-je mettre en place avant d'y entrer ? A quoi dois-je penser ? A qui m'adresser ? A quel coût ? Par Infor Home Wallonie.

16h15 à 16h45 : La bienveillance et la relation de vie avec le professionnel. Par Philippe Brach, Directeur de la maison de repos Sainte Joséphine à Theux.

17h à 17h45 : Un chez soi partagé avec des gens qui ne l'ont pas choisi : comment vivre la communauté non décidée ? Par J-M. Longneaux, Docteur en philosophie à l'Université Notre Dame de la Paix à Namur.

18h à 19h30 : Pause lunch et exposition photos : "Nos regards croisés".

sés". Projet en collaboration avec des maisons de repos de l'arrondissement et le photographe professionnel PIVL.

20h : "L'effort papillon, petites causes, grandes conséquences" Une pièce écrite et interprétée par le duo "Les Indésirables" Marc Andreini et Jean-Yves Girin. Illustration humoristique de la charte de "bienveillance" des personnes âgées en maison de repos.

Infos pratiques

Prix par journée

Les conférences et le spectacle : 15 euros.

Les conférences seules : 5 euros. Le spectacle seul : 10 euros.

Lieux

Conférences : Salle du Centre Culturel de Dison - Rue des Ecoles 2 à 4820 Dison.

Spectacles : Salle communale des fêtes de Dison - Place Luc Hommel à 4820 Dison.

Infos et inscriptions

UCP - 087/30 51 29 - ucp.verviers@mc.be

ALTEO - 087/30 51 61 - alteo.verviers@mc.be



Le service social vous informe

# Le tarif social pour le gaz naturel et l'électricité

Pour alléger le coût de leur facture, les ménages à revenus modestes ou en situation précaire ont droit au tarif social pour le gaz naturel et/ou l'électricité. Les personnes qui ont droit à ce tarif social sont appelées des " clients protégés ".

## Qu'est-ce que le tarif social pour le gaz naturel et/ou l'électricité ?

> Un tarif plus favorable que le tarif normal, octroyé à des personnes ou familles appartenant à certaines catégories.

> Il est établi 2 fois par an par la CREG – Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz – (<http://www.creg.be>) sur base des tarifs commerciaux des fournisseurs de gaz et d'électricité les plus bas sur le marché.

> Il est identique chez tous les fournisseurs d'énergie et gestionnaires du réseau de distribution. Chaque fournisseur ou gestionnaire du réseau de distribution est obligé d'octroyer le tarif social aux personnes y ayant droit.

> Les personnes ayant droit au tarif social ne doivent pas payer la location de leur compteur d'électricité ou de gaz.

## Qui a droit au tarif social pour le gaz naturel et/ou l'électricité ?

Les prix sociaux maximaux sont d'application pour les clients résidentiels protégés à revenus modestes ou en situation précaire. Cet avantage tarifaire est accordé à tout client qui peut prouver que lui ou toute autre personne vivant sous le même toit que lui (conjoint, cohabitant, ascendant ou descendant) bénéficie d'une décision d'attribution :

1. du revenu d'intégration sociale ;
2. d'une aide sociale financière équivalente au revenu d'intégration ;
3. d'une avance du :
  - > revenu garanti aux personnes âgées ;
  - > allocation aux handicapés ;
  - > allocation pour l'aide aux personnes âgées.



© sxc.hu

4. d'une allocation aux handicapés suite à une incapacité permanente de travail d'au moins 65% ;
5. du revenu garanti aux personnes âgées ;
6. d'une allocation de remplacement de revenus pour personne handicapée ;
7. d'une allocation d'intégration pour personnes handicapées ;
8. d'une allocation d'aide aux personnes âgées ;
9. d'une allocation pour l'aide d'une personne tierce (dans le cadre de la législation sur les allocations aux personnes handicapées) ;
10. des allocations familiales supplémentaires pour les enfants souffrant d'une incapacité physique ou mentale d'au moins 66%.

## Quelles démarches faut-il accomplir pour obtenir le tarif social pour le gaz naturel et/ou l'électricité ?

Dans le passé, vous deviez vous-même effectuer des démarches pour bénéficier du tarif social. Vous demandiez une attestation – ou vous receviez automatiquement une attestation – à transmettre à votre fournisseur.

//NOUVEAU//

Depuis 2010, le tarif social est accordé automatiquement.

**Attention ! Si vous estimez avoir droit à ce tarif social et qu'il ne vous a pas été accordé automatiquement, n'hésitez pas à demander conseil auprès du service social de votre mutualité.**

## Le tarif social pour le gaz naturel et/ou l'électricité n'est pas d'application

- > Aux résidences secondaires (c'est-à-dire, pour toute adresse autre que celle de votre domicile).
- > Aux parties communes des immeubles à appartements.
- > Aux clients professionnels.
- > Aux clients occasionnels/raccordements temporaires.

Les prix sociaux maximaux sont d'application pour les clients résidentiels protégés à revenus modestes ou en situation précaire.

Mutualité chrétienne de Verviers et d'Eupen  
Rue Laoureux, 25-29 - 4800 Verviers  
Editrice responsable :  
Valérie Notelaers, Directrice régionale  
Coordination : Marie-Pierre Zovi  
Tél. : 087/30 51 11 - Fax : 087/30 51 10

[verviers@mc.be](mailto:verviers@mc.be)

## Le service social de la MC

Le Service social de la Mutualité chrétienne est à votre disposition pour toute information sur les avantages sociaux et pour vous aider dans les difficultés que vous pouvez rencontrer : un service proche de vous !

C'est au travers d'un vaste réseau de permanences organisé sur l'ensemble de l'arrondissement de Verviers-Eupen que le service social est présent pour vous conseiller, vous informer, vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches et vos difficultés, en particulier lorsque la maladie survient.

Notre équipe est à votre disposition pour toute demande relative à la mise en œuvre de l'assurance-maladie, ainsi que les autres législations sociales, comme par exemple, celles relatives au handicap, à l'aide sociale... Nos assistantes sociales se rendent également à domicile lorsque la situation l'impose. En lien avec les autres services de la mutualité et notre réseau social et associatif, nous tentons de trouver avec vous la solution la plus adaptée à votre situation.



### Vous pouvez nous rencontrer à :

#### VERVIERS

Rue Laoureux, 25-29 (siège de la Mutualité) - Tél. 087 30 51 11.  
Permanence tous les matins de 8h30 à 12h, et les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 13h30 à 16h30 (16h le vendredi). Pas de permanences le dernier lundi du mois.

**Nouveau :** Une permanence téléphonique est assurée tous les matins - 087 30 51 11. Généralement, les permanences de Verviers sont assurées par : Françoise Sonkes, Frédérique Lansival, Valérie Marichal, Laura Schoonbrodt, Valérie Meessen et Jacques Demeffe.

#### HERVE

Rue de la Station, 28 - Agnès Grégoire - Tél. 087 69 29 28  
les mercredis de 9h à 12h.

#### WELKENRAEDT

Place de la Gare, 2 - Tél. 087 89 08 22  
les mardis de 9h à 12h - Valérie Marichal  
les vendredis de 9h à 12h - Josiane Servais

#### MALMEDY

Rue Malgrave, 3 - Manuela Latour - Tél. 080 77 15 77  
les mardis de 9h à 12h.

#### STAVELOT

Place Prume, 7 - Marie-Claude Minet - Tél. 080 88 01 78  
les mardis de 9h à 12h.

#### SPA

Durant les travaux, le lundi matin de 9h à 12h  
(à l'entrée du Parc des sept heures).  
Marie-Claude Minet - Tél. 087 77 29 68

#### LA CALAMINE

Place de l'Eglise, 32 - Valérie Meessen - Tél. 087 55 85 16  
les jeudis de 9h à 12h.

#### EUPEN

Klosterstraße, 66 - Monique Halmes - Tél. 087 59 61 18  
les mercredis de 9h à 12h.

#### SAINT-VITH

Büchelstraße, 3 - Rita Manz - Tél. 080 22 17 67  
les vendredis de 9h à 12h.

#### BÜLLINGEN

Hauptstraße, 28 - Nathalie Jenniges - Tél. 080 64 26 20  
les mardis de 9h à 12h.

#### GEMMENICH

Rue César Franck, 7 - Valérie Meessen - Tél. 087 78 86 82  
les jeudis de 15h à 16h.

#### RAEREN

Hauptstraße, 53 - Monique Halmes - Tél. 087 85 20 10  
les mardis de 9h à 11h30.

#### AUBEL

Rue de Battice, 26 - Valérie Marichal - Tél. 087 68 10 56  
Le jeudi de 9h à 12h.

#### MONTZEN

Rue Gustave Demoulin, 3 - Valérie Meessen - Tél. 087 78 59 06  
les mardis de 9h à 10h.



© sxc.hu